

2021-1116
2022-06-23

CHLORFÉNAPYR INSECTICIDE TECHNIQUE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

SOLIDE

PRINCIPE ACTIF : Chlorfénapyr 98,6 %

NO. D'HOMOLOGATION 30664

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT ET METTANT EN DANGER
LA VIE OU DES BIENS, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT
AU 1-800-454-2673**



DANGER

POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET : 0.1 kg à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Building A, 2nd Floor
Mississauga, Ontario
L4W 0B6

No. Tél. (289) 360-1300

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un insecticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS

1. **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**
2. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
3. Mortel ou toxique si ingéré. Peut être mortel si inhalé. Nocif si absorbé par la peau.
4. NE PAS respirer les poussières ou les vapeurs.
5. Bien se laver avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver les vêtements contaminés avec du savon et de l'eau chaude avant de les réutiliser.
6. NE PAS déverser les effluents renfermant ce produit vers les systèmes d'égoût, lacs, ruisseaux, étangs, estuaires, océans ou autres étendues d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient doit être traité de façon symptomatique

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.
2. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré et loin des semences, engrais ou autres pesticides.
3. Garder le produit à l'écart du feu, de la flamme nue, ou de toute autre source de chaleur.

ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.